



Chiffres-clé

Océane est une coopérative maraîchère de fruits et légumes frais nantais :

- 64 producteurs
- 65 salariés
- 100 M€ de chiffre d'affaires
- 70 000 tonnes de fruits et légumes
- 44 200 tonnes de tomate
- 22 millions de pièce de concombre
- 6 millions de bottes de radis
- 3 200 tonnes de poireau
- 7 200 tonnes de mâche
- 1 600 tonnes de jeunes pousses
- 600 tonnes de salade
- 100 tonnes de fraise

Océane mise sur la Responsabilité sociétale des entreprises

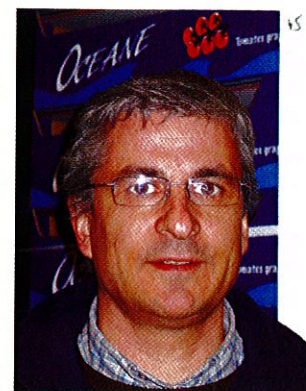
Stratégie Pour ses 20 ans, Océane s'engage dans la Responsabilité sociétale des entreprises. Une démarche vertueuse dont elle espère faire un avantage concurrentiel.

Apparu il y a une dizaine d'années, le terme Responsabilité sociétale des entreprises, ou RSE, désigne la contribution des entreprises et organisations aux enjeux du développement durable. « Pour nous, cela consiste à prendre en compte les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux de nos activités, et à mettre en place des axes d'amélioration pour les coopérateurs et la coopérative », précise Do-

minique Calais, directeur d'Océane. Si sur le plan réglementaire les obligations sont encore limitées, la RSE est depuis quelques années un thème qui monte, parce que de plus en plus, les consommateurs veulent savoir comment ont été fabriqués les produits qu'ils achètent. « Actuellement, nous n'avons pas de demandes de nos clients pour la RSE, note Dominique Calais. Mais nous pensons qu'à l'avenir, cela pourrait devenir un avantage concurrentiel. »

La première étape a été l'adhésion d'Océane à la démarche collective "3D Destination Développement Durable" créée par Coop de France et l'Afnor pour aider les coopératives à mettre en œuvre leur démarche RSE. Initiée en Aquitaine en 2005, la démarche 3D s'est déployée depuis dans dix régions, dont les Pays-de-la-Loire depuis un an. Pour Océane, l'engagement dans la RSE s'est aussi accompagné d'une communication interne

L'engagement dans une démarche RSE pourrait à terme devenir un avantage concurrentiel.



Dominique Calais a présenté la démarche d'Océane lors d'un colloque organisé à Rennes sur la RSE, « Une opportunité pour l'agriculture et l'agroalimentaire de l'Ouest ».

importante auprès du conseil d'administration, des coopérateurs, des salariés... L'étape suivante a consisté en l'état des lieux des bonnes pratiques déjà existantes. « Au plan social, nous avons un CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, ndlr), nous faisons appel à un ergonome avant tout projet, un ostéopathe examine tous les salariés chaque année, nous organisons des visites d'entreprise... » Et de même concernant l'environnement, la coopérative peut mettre en avant l'existence chez les maraîchers de cinq chaudières bois et quinze co-généralisations, plus de 50 000 m² de panneaux photovoltaïques (3 600 m² sur la plate-forme logistique, 2 500 m² sur des bâtiments de producteurs, 45 000 m² de serres photovoltaïques), des dispositifs de stockage et d'économie d'eau, le recyclage des solutions nutritives, la Production biologique intégrée... Enfin, une autre étape a permis d'identifier les parties prenantes c'est-à-dire les acteurs sur lesquels Océane a une influence : clients, fournisseurs, organismes professionnels, d'enseignement et de recherche, collectivités locales... « Il est très intéressant à long terme de voir avec qui l'on travaille », souligne le directeur d'Océane.

Une démarche volontaire d'amélioration continue

En avril 2013, deux experts désignés par Coop de France ont réalisé le diagnostic 3D d'Océane. Le but était d'évaluer la coopérative sur ses bonnes pratiques en ma-

La RSE implique que les entreprises mesurent leurs performances en matière de développement durable et en rendent compte aux parties prenantes, sous la forme d'un rapport mais peut-être aussi à terme par l'affichage environnemental.

Doublement de la plate-forme logistique

Cinq ans après son installation à La Chevrolière, au sud de Nantes, la coopérative Océane vient d'engager des travaux pour agrandir sa plate-forme logistique. 4 millions d'euros seront investis pour faire passer la plate-forme de 7 000 m² à 13 000 m².



L'agencement du site restera le même, avec d'un côté la réception et de l'autre l'expédition. Mais deux chambres froides seront ajoutées aux trois existantes. Cette extension permettra à Océane d'augmenter ses volumes, les prévisions étant de 85 000 tonnes de légumes commercialisés en 2018, et d'élargir la gamme. La mise en service est prévue en 2014.

tière de dialogue avec les parties prenantes et sur les sept questions centrales de la RSE : gouvernance, droits de l'Homme, relations et conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques, questions relatives aux consommateurs, communauté et développement local. « Cela nous a permis d'identifier les points à améliorer en priorité et les actions à mettre en œuvre. » Des axes d'amélioration ont été identifiés au niveau de la consommation d'énergie, du recyclage des déchets, du stockage de l'eau, des conditions de travail des salariés et du développement local. En 2013, trois nouvelles co-généralisations ont ainsi été installées chez des producteurs. Des portes-ouvertes ont été organisées pour la Communauté de communes et les enseignants. Les chauffeurs ont suivi une formation à l'éco-conduite. La coopérative s'est équipée d'un transpalette gerbeur et a organisé un challenge des sites de collecte pour améliorer les conditions de travail des chauffeurs. Et des moyens ont été mis en œuvre pour renforcer le dialogue avec les parties prenantes (nouveau film, première Lettr'Océane...). La prochaine étape, fin 2014, sera la rédaction d'un rapport RSE,

avant, sans doute fin 2015, l'évaluation Afaq 26000 qui positionnera le niveau de maturité de la démarche. « Une telle démarche demande l'engagement de tout le groupe, constate Dominique Calais. C'est une vision à long terme, riche de satisfactions et un investissement rentable. Et ça change tout quand on parle développement durable avec un client. »

■ VÉRONIQUE BARGAIN

Norme Iso 26000

Il n'y a actuellement aucune obligation en matière de RSE, sauf pour les très grandes entreprises. Seuls quelques référentiels et normes peuvent guider les entreprises dans leur démarche. La plus complète est la norme internationale Iso 26000 qui donne les lignes directrices de la RSE et des exemples de bonnes pratiques. Cette norme n'est pas certifiable. Mais l'entreprise peut faire évaluer ses performances RSE par un organisme extérieur. L'Afnor propose ainsi l'Afaq 26000, démarche d'évaluation de la RSE qui classe les entreprises en quatre catégories : initial, progression, confirmé et exemplaire. Mais pour l'avenir, l'Etat souhaite appuyer la création de labels attestant la qualité de gestion environnementale et sociale des entreprises. Une plate-forme destinée à promouvoir la RSE et à en faire un enjeu de compétitivité a également été mise en place par le gouvernement en juin 2013. Et un projet de directive européenne pourrait étendre les obligations RSE à un plus grand nombre d'entreprises.

